

Caen, le 11 mai 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Covid 19 - Seconde étape de levée progressive des mesures de freinage le 19 mai 2021 : levée de trois arrêtés préfectoraux**

Le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé une levée progressive des mesures de freinage instaurées pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Le mercredi 19 mai 2021, marquera une nouvelle étape dans ce processus.

Le couvre-feu sera notamment repoussé à 21 h. Le Gouvernement a également confirmé la réouverture des commerces, des terrasses, des musées, des salles de cinémas et des théâtres avec des jauges limitées.

En cohérence avec ces allègements, le préfet du Calvados procédera, avec effet au 19 mai 2021, à la levée de certaines mesures complémentaires prises dans le département :

- 1) L'arrêté réglementant le fonctionnement des établissements recevant du public de type M (magasins et centres commerciaux) et fixant notamment le nombre de clients par caisse sera abrogé (le décret national prévoyant une jauge de 8 m<sup>2</sup> par client).
- 2) L'arrêté concernant les marchés couverts et de plein air, réglementant les types de commerces autorisés, sera modifié afin d'autoriser à nouveau l'installation de tout type d'étals (les règles d'organisation et d'espacement des étals continueront de s'appliquer).
- 3) Les ventes au déballage (vide-greniers, brocantes, foires à tout) pourront de nouveau être autorisées par les maires, dans le strict respect des mesures énoncées dans l'arrêté préfectoral réglementant l'organisation des marchés.

Cette étape d'allègement des restrictions sanitaires ne doit pas être synonyme de relâchement. Le préfet du Calvados appelle au civisme et à la responsabilité de chacun en continuant à respecter rigoureusement les gestes barrières et la distanciation sociale.

Les mesures prises pour lutter contre la COVID-19 resteront conditionnées à l'évolution de la situation sanitaire dans le département.